

## CONSEIL DES MINISTRES

PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA) REPRESENTANT LES DIRECTIONS NATIONALES DES ASSURANCES.

## LE CONSEIL DES MINISTRES,

Vu le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des Assurances dans les Etats Africains,

Vu l'article 3 alinéa h du Règlement Intérieur du Conseil des Ministres de la CIMA, Vu les statuts de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),

## DECIDE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est nommé membre titulaire de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) représentant les Directions Nationales des Assurances des Etats membres, pour une durée de trois ans, <u>Monsieur Roger Martin PELLA</u>, de nationalité congolaise.

<u>Article 2</u>: La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Malabo, le 3 avril 2014

Pour le Conseil des Ministres Le Président de séance

Christophe AKAGHA-MBA